



Institut luxembourgeois de la normalisation
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services

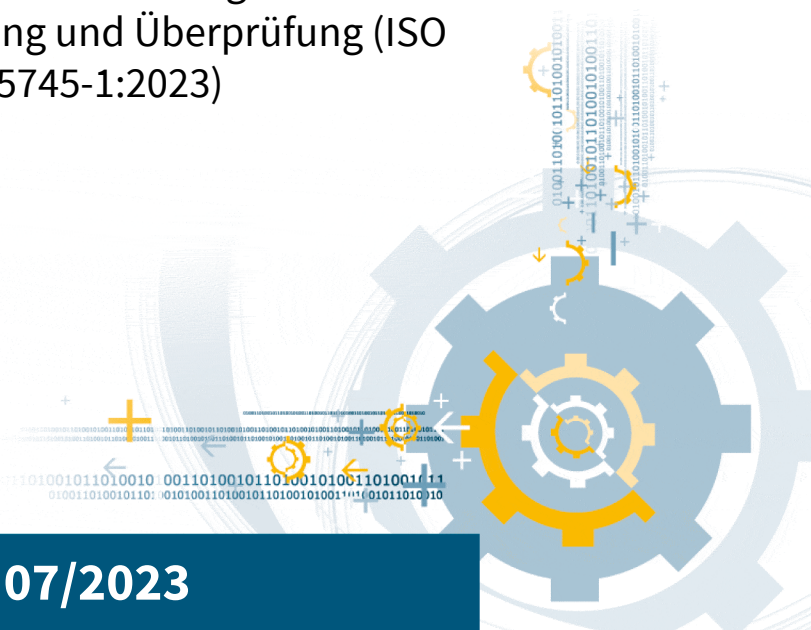
ILNAS-EN ISO 25745-1:2023

Performance énergétique des ascenseurs, escaliers mécaniques et trottoirs roulants - Partie 1: Mesure de l'énergie et vérification (ISO

Energy performance of lifts, escalators
and moving walks - Part 1: Energy
measurement and verification (ISO
25745-1:2023)

Energieeffizienz von Aufzügen,
Fahrtreppen und Fahrsteigen - Teil 1:
Energiesmessung und Überprüfung (ISO
25745-1:2023)

07/2023



Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN ISO 25745-1:2023 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN ISO 25745-1:2023.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

ILNAS-EN ISO 25745-1:2023

NORME EUROPÉENNE **EN ISO 25745-1**

EUROPÄISCHE NORM

EUROPEAN STANDARD

Juillet 2023

ICS 91.140.90

Remplace l' EN ISO 25745-1:2012

Version Française

**Performance énergétique des ascenseurs, escaliers
mécaniques et trottoirs roulants - Partie 1: Mesure de
l'énergie et vérification (ISO 25745-1:2023)**

Energieeffizienz von Aufzügen, Fahrtreppen und
Fahrsteigen - Teil 1: Energiemessung und Überprüfung
(ISO 25745-1:2023)

Energy performance of lifts, escalators and moving
walks - Part 1: Energy measurement and verification
(ISO 25745-1:2023)

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 15 juillet 2023.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion du CEN-CENELEC ou auprès des membres du CEN.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion du CEN-CENELEC, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Macédoine du Nord, République de Serbie, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

CEN-CENELEC Management Centre: Rue de la Science 23, B-1040 Bruxelles

Sommaire	Page
Avant-propos européen	3

Avant-propos européen

Le présent document (EN ISO 25745-1:2023) a été élaboré par le Comité Technique ISO/TC 178 « Ascenseurs, escaliers mécaniques et trottoirs roulants » en collaboration avec le Comité Technique CEN/TC 10 « Ascenseurs, escaliers mécaniques et trottoirs roulants » dont le secrétariat est tenu par AFNOR.

La présente Norme européenne devra recevoir le statut de norme nationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en janvier 2024 et les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en janvier 2024.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. Le CEN et/ou le CENELEC ne sauraient être tenus pour responsables de l'identification de ces droits de propriété en tout ou partie.

Ce document remplace l'EN ISO 25745-1:2012.

Il convient que l'utilisateur adresse tout retour d'information et toute question concernant le présent document à l'organisme national de normalisation de son pays. Une liste exhaustive desdits organismes se trouve sur le site web du CEN.

Selon le règlement intérieur du CEN/CENELEC, les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus de mettre cette Norme européenne en application : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Macédoine du Nord, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.

Notice d'entérinement

Le texte de l'ISO 25745-1:2023 a été approuvé par le CEN en tant que EN ISO 25745-1:2023 sans aucune modification.

**Performance énergétique des
ascenseurs, escaliers mécaniques et
trottoirs roulants —**

**Partie 1:
Mesure de l'énergie et vérification**

Energy performance of lifts, escalators and moving walks —

Part 1: Energy measurement and verification



**DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT**

© ISO 2023

Tous droits réservés. Sauf prescription différente ou nécessité dans le contexte de sa mise en œuvre, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, ou la diffusion sur l'internet ou sur un intranet, sans autorisation écrite préalable. Une autorisation peut être demandée à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 401 • Ch. de Blandonnet 8
CH-1214 Vernier, Genève
Tél.: +41 22 749 01 11
E-mail: copyright@iso.org
Web: www.iso.org

Publié en Suisse

Sommaire

Page

Avant-propos	v
Introduction	vi
1 Domaine d'application	1
1.1 Généralités	1
1.2 Ascenseurs	1
1.3 Escaliers mécaniques et trottoirs roulants	1
2 Références normatives	2
3 Termes et définitions	2
4 Mesurage et vérification de la consommation énergétique des ascenseurs, escaliers mécaniques et trottoirs roulants	4
4.1 Généralités	4
4.2 Mesurages de l'énergie consommée par les ascenseurs ou mesurages de la puissance consommée par les escaliers mécaniques et les trottoirs roulants	5
4.3 Contrôle de conformité énergétique des ascenseurs, escaliers mécaniques et trottoirs roulants	5
4.3.1 Généralités	5
4.3.2 Ascenseur	6
4.3.3 Escalier mécanique et trottoir roulant	6
4.4 Installations comportant plusieurs ascenseurs, escaliers mécaniques ou trottoirs roulants	6
5 Modes opératoires de mesurage pour une installation d'ascenseur	6
5.1 Préambule	6
5.1.1 Instrumentation	6
5.1.2 Exactitude	6
5.1.3 Installation d'essai	6
5.1.4 Points de raccordement	7
5.2 Modes opératoires pour les mesurages de l'énergie	7
5.2.1 Généralités	7
5.2.2 Énergie principale — Fonctionnement	7
5.2.3 Énergie principale — Repos et attente	8
5.2.4 Énergie auxiliaire — Fonctionnement	8
5.2.5 Énergie auxiliaire — Repos et attente	9
5.3 Modes opératoires pour le contrôle de conformité énergétique	9
5.3.1 Généralités	9
5.3.2 Courant principal — Fonctionnement	9
5.3.3 Courant principal — Repos et attente	9
5.3.4 Courant auxiliaire — Fonctionnement	10
5.3.5 Courant auxiliaire — Repos et attente	10
6 Modes opératoires de mesurage pour une installation d'escalier mécanique ou de trottoir roulant	10
6.1 Préambule	10
6.1.1 Instrumentation	10
6.1.2 Exactitude	11
6.1.3 Installation d'essai	11
6.2 Modes opératoires pour les mesurages de la puissance	11
6.2.1 Généralités	11
6.2.2 Puissance principale — Fonctionnement	11
6.2.3 Puissance mesurée à l'état d'attente	11
6.2.4 Puissance mesurée à l'état de démarrage automatique (s'il est disponible)	12
6.2.5 Puissance mesurée à l'état de vitesse économique (s'il est disponible)	12
6.2.6 Puissance mesurée à l'état à vide (hors-charge)	12
6.2.7 Puissance mesurée dans les équipements auxiliaires	12